



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Directeur territorial Nord – Pas-de-Calais
Voies navigables de France
Service Maîtrise d'Ouvrage
37, rue du Plat
BP 725

59034 LILLE cedex

RECOMMANDE AVEC AR

n° 672 / PE

LILLE, le

30 MAI 2017

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 06 juillet 2016, un dossier d'autorisation unique IOTA au titre de la loi sur l'eau, enregistré sous le numéro **59-2016-00076**, relatif à l'opération suivante : « **Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien (PGPOD) – UHC 5 « Lys à Grand Gabarit – canal de la Deûle - Marque »** ».

Par courrier en date du 23 mai 2017, vous nous informez de votre décision d'annuler ce dossier. **Ce dossier est par conséquent clos.**

Je prends note du dépôt prochain de nouveaux dossiers.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

Céline WOLICKI, en charge de l'instruction de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28.03.84 18 – mail : celine.guillemot@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSÉ

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale de Lille

Courrier arrivé

24 MAI 2017

Lille, le 23 mai 2017



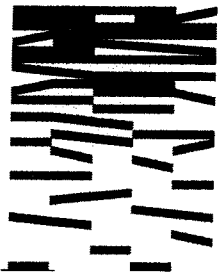
Direction territoriale
Nord-Pas-de-Calais

Service
Maîtrise d'Ouvrage

DDTM du Nord SEE	SEE A	I	P
I. Doresse			
S. Monaceur			
Police de l'eau	K		
BCC			
ELNP			
MISEN / AT			
OSPEAC			
A : Attribution			
I : Information			
P : Participation			

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer du Nord
2 Boulevard de Belfort
59000 Lille
à l'attention du service en charge de la Police de
l'eau

Objet : Plans de gestion périodiques des opérations de dragage (PGPOD)
N/ Référence : SMO/JS/2017-060
Affaire suivie par : Jérémie Somon
Recommandé avec accusé de réception
1A 134 899 0801 9



Nous vous demandons de bien vouloir retirer les projets de PGPOD n°5 « Lys à grand gabarit/Canal de la Deûle/ Marque et n°14 « Sambre canalisée » dont l'instruction a démarré. Nous déposerons de nouveaux dossiers prochainement à l'issue d'un certain nombre de compléments et de modifications.

Le Cher du SMO

Charles ELZIEN

SPE 59 / REÇU LE

29 MAI 2017

no 726



Ensemble des activités, produits
Et services liés à la gestion et
L'aménagement des terrains de
Dépôt de sédiments de curage
De VNF - DT Nord-Pas-de-Calais

37 rue du Plat- BP 725 - 59034 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 70 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00018, Compte bancaire : DDFIP du Pas-de-Calais
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

946/PE

Monsieur le Directeur territorial Nord – Pas-de-Calais
Voies Navigables de France

37, rue du Plat
BP 725

59034 LILLE cedex

Lille, le 12 JUIL. 2016

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation unique loi sur l'eau, au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**« Plan de gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD)
- UHC 5 « Lys à Grand Gabarit – canal de la Deûle - Marque » ».**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 06/07/16
- numéro d'enregistrement au service en charge de la Police de l'Eau : **59-2016-00076**.

Cet avis de réception ne préjuge ni de la complétude ni de la régularité du dossier.

Je vous rappelle que l'instruction de votre dossier s'inscrit dans l'expérimentation d'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 visant d'une part à regrouper dans un même arrêté l'autorisation loi sur l'eau, l'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale, l'autorisation de défrichement, l'autorisation de travaux en site classé ou en instance de classement et la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et d'autre part à réduire les délais globaux d'instruction de ces procédures.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'autorisation unique. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier, sans préjuger des suites administratives et judiciaires.

Céline GUILLEMOT, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28.03.84.18 – mail : celine.guillemot@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,


Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de Lille